

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 34

Réunion plénière du : 25 Juin 2018

A : 19h00

Lieu : Antenne du D.F.S.M. au Havre

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres présents : Mmes Yvette BOTTE, Marie Rose CASTEL. MM., Dany COLE,, Pierre LECORNU, Gérard LELIEVRE, Jean Pierre LEVEE, André MAROLLE, Jean-Luc TIRET, Jean Marc VAUTIER.

Membres excusés : MM. Jean Pierre GALLIOT, référent du pôle sportif du DFSM, Thierry BLONDEL, Gérard DEMARRE, Gérard DUVAL, Michel MOGIS.

§§§§

RECOURS

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de **7 jours**, à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

CIVILITES

CONDOLEANCES

Le président et les membres de la commission présentent leurs sincères condoléances à la famille de M. Michel FIQUET, ancien Arbitre, ancien Observateur de la CRA, ancien secrétaire et membre de Commission Régionale des Compétitions Libres Seniors

FELICITATIONS

Le président et les membres de la commission adressent leurs sincères félicitations à notre ami et membre de la présente Commission, Thierry BLONDEL, pour la naissance de sa petite fille THYA.

§§§§

A 18 h 30, le Président de la commission ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de la commission et les remercie pour tout le travail effectué sur chaque Antenne tout au long de cette longue saison dû aux intempéries et aux nombreux matchs reportés qu'il a fallu repositionner.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>

Concernant les PV, la forme et le fond devront être respectés à partir de la saison prochaine et les trois Antennes devront faire leur réunion la même semaine afin que le PV regroupe les attendus de chaque Antenne. Ceci sera rappelé à la réunion plénière de rentrée.

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

La Commission procède à l'adoption des procès-verbaux:

- de la réunion plénière n°12 publié le 1er février 2018,
- de la réunion restreinte n°13 publié le 6 février 2018,
- de la réunion restreinte n°14 publié le 13 février 2018
- de la réunion restreinte n°15 publié le 20 février 2018
- de la réunion restreinte n°16 publié le 7 mars 2018
- de la réunion restreinte n°17 publié le 8 mars 2018
- de la réunion restreinte n°18 publié le 9 mars 2018
- de la réunion restreinte n°19 publié le 13 mars 2018
- de la réunion restreinte n°20 publié le 19 mars 2018
- de la réunion restreinte n°21 publié le 29 mars 2018
- de la réunion restreinte n°22 publié le 5 avril 2018
- de la réunion restreinte n°23 publié le 11 avril 2018
- de la réunion restreinte n°24 publié le 16 avril 2018
- de la réunion restreinte n°25 publié le 25 avril 2018
- de la réunion restreinte n°26 publié le 27 avril 2018
- de la réunion restreinte n°27 publié le 2 mai 2018
- de la réunion restreinte n°28 publié le 9 mai 2018
- de la réunion restreinte n°29 publié le 25 mai 2018
- de la réunion restreinte n°30 publié le 5 juin 2018
- de la réunion restreinte n°31 publié le 8 juin 2018
- de la réunion restreinte n°32 publié le 19 juin 2018
- de l'annexe au procès-verbal n°19 publié sous Footclubs le 14 mars 2018
- de l'annexe au procès-verbal n°20 publié sous Footclubs le 19 mars 2018
- de l'annexe au procès-verbal n°25 publié sous Footclubs le 26 avril 2018
- de l'annexe au procès-verbal n°28 publié sous Footclubs le 9 mai 2018
- de l'annexe au procès-verbal n°29 publié sous Footclubs le 26 mai 2018
- de l'annexe au procès-verbal n°31 publié sous Footclubs le 13 juin 2018
- de l'annexe au procès-verbal n°32 publié sous Footclubs le 19 juin 2018

En l'absence d'observation, la Commission adopte les procès-verbaux.

§§§§

Concernant la fin du championnat, chaque antenne doit faire parvenir dans les meilleurs délais, au Président de la présente commission, les classements définitifs afin de pouvoir communiquer aux clubs, par la parution d'un procès-verbal, les accessions et descentes au titre de la saison 2017/2018.

§§§§

Concernant les Coupes, malgré le déplacement de certains tours et les nombreux matchs à repositionner, les finales se sont déroulées aux dates prévues, le 9 et 10 juin 2018 sur les installations de Saint Aubin les Elbeuf FC dont l'organisation fût parfaite.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin d'y vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas volontairement la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans le délai imparti, les informations manquantes (absence de délégué, licence manquante)

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions.

§§§§

Plus aucune information n'étant demandée, la séance est levée à 19 h 50.

§§§§

Le Président de la Commission,

Le Secrétaire de la Commission,

Laurent LEFEBVRE



Jean Luc TIRET



District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>